

## Informations pratiques :

\* Nous nous donnons le droit de modifier ou d'annuler une activité quelle qu'elle soit en fonction d'un contexte particulier qui ne permettrait pas le bon déroulement de celle-ci.

\* Les inscriptions à la cantine se font par mail à [secretariat.mairie@marcorignan.fr](mailto:secretariat.mairie@marcorignan.fr) ou [contact@marcorignan.fr](mailto:contact@marcorignan.fr)

Pour des raisons d'enregistrement des commandes avec le SIVOM, l'annulation d'un repas, la non facturation de celui-ci ne pourront être pris en compte qu'en prévenant la Mairie par mail, au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

\* Les modalités de paiement, les tarifs, le fonctionnement de la structure d'accueil sont décrits dans le règlement intérieur.

Les tarifs ont été arrêtés par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2012. Ils sont modulés en fonction du quotient familial. Demandez à l'accueil pour plus d'informations.

### **Service Accueil de loisirs**

Mairie de Marcorignan

9 Avenue de Narbonne 11120 Marcorignan

Tél. : 04 68 93 60.09 ou 04.68.93.30.16

Courriels: [contact@marcorignan.fr](mailto:contact@marcorignan.fr) ou [alaemarcorignan@lilo.org](mailto:alaemarcorignan@lilo.org)



# ANNEE 2022/23

## Accueil Périscolaire

### HORAIRES

\* 07H30 à 8H20

\* 12H A 13H50 uniquement si inscription à la  
cantine

\* 16h30 a 19h00

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

*Dossier à remettre au directeur de l'Accueil de  
Loisirs en Mairie ou à l'A.L.A.E avant le 24 août*

SVP ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

## Documents à fournir:

- La fiche de renseignement dûment complétée (barrer les mentions autorise ou n'autorise pas)
- La fiche sanitaire dûment remplie
- La photocopie de l'assurance extra scolaire (individuelle accident et responsabilité civile)
- Une attestation CAF du montant du coefficient familial
- La photocopie des vaccinations (pour une toute première inscription dans la structure ou si rappels depuis l'année précédente)
- Une photo d'identité
- Le coupon-réponse signé attestant la prise de connaissance des règlements intérieurs (consultables sur le site internet de la Commune, à l'Accueil de Loisirs et en Mairie )

## Modalités d'inscriptions sur les plages horaires:

- Soit sur papier (case à cocher) disponible à l'accueil de loisirs
- Soit par SMS au 07 88 58 88 31
- Soit par mail à: [alaemarcorignan@lilo.org](mailto:alaemarcorignan@lilo.org)

Au plus tard le jeudi soir de la semaine précédent les jours d'inscription.

Toute annulation non justifiée par écrit (mail, sms ou papier) au plus tard à midi le jour J sera facturée.

## Modalité d'accueil:

- \*Accueil échelonné le matin entre 07h30 et 8h20
- \*L'enfant est d'office inscrit à l'A.L.A.E entre 12h00 et 13h50 si il est inscrit à la cantine
- \* Départ échelonné après l'école pour l 'Accueil de Loisirs::  
ouverture du portail à 17h00 jusqu'à 19h00

## Fonctionnement:

L'Accueil de Loisirs est défini par un projet pédagogique dont l'objectif est de mettre en œuvre des activités, des jeux favorisant la créativité, le divertissement, les capacités physiques de l'enfant ainsi que des temps de repos, des temps de jeux libres s'adaptant au rythme de l'enfant durant sa journée scolaire.